

Notre asbl fait peau neuve !

Depuis juillet 2016, le « bureau de l'acn » (voir plus loin) est en réflexion sur le fonctionnement et l'adéquation de l'organisation de l'association aux missions de l'acn.



Pour rappel, les 3 missions de notre association (redéfinies lors d'un séminaire de mise au vert en 2012) sont :

1. Représenter
2. Informer
3. Former

Afin de répondre à ces 3 missions, l'acn faisait fonctionner et organisait jusqu'à présent :

- le travail de 70 mandataires qui bénévolement occupent une centaine de mandats, et ces personnes se réunissaient en Assemblée Générale (AG) pendant 2h30 tous les 3 mois
- l'administration de l'association par 30 conseillers représentant soit un volet spécifique de la profession, soit étant un des 70 mandataires cités ci-dessus,

se réunissant en Conseil d'Administration (CA) pendant 2 à 3 heures tous les mois

- un bureau exécutif formé du président, vice-président, secrétaire, trésorier, un ou deux conseillers, et la coordinatrice interne, se réunissant au moins une fois par mois
- 3 employés (dont une assurant la coordination interne) pour faire fonctionner en permanence le siège social

Vu l'échéance des élections de début 2017 (prévues tous les 4 ans) pour le renouvellement des administrateurs et du bureau, il nous paraissait opportun de revoir notre manière de fonctionner.



Pour éviter de faire des réunions « fourre-tout », pour avoir plus de temps d'échange pour les contenus professionnels, et pour établir des positions acn réfléchies, nous avons proposé deux modifications structurelles importantes qui ont été travaillées lors d'une journée de mise au vert en octobre 2016 et ensuite validées par le CA et l'AG. Les voici :

1. Le CA a été réduit à une taille plus raisonnable : 12 administrateurs élus et 3 ou 4 administrateurs de droit (le coordinateur de la revue, un représentant du CPSI, un représentant des directions d'écoles, le président du CFAI, ...). Le rôle du CA a été recentré sur la gestion de l'asbl et la validation ou non de prises de position professionnelles. Le CA se réunit une fois par mois (1 heure).
2. Les réunions d'AG passent à une fréquence d'une fois par an, et le temps de réunions ainsi gagné sera utilisé pour organiser des « Assemblées de Mandataires » (AM). C'est dans ces AM que seront organisés des débats préparés, à thèmes, pour élaborer les prises de positions professionnelles de l'acn. Cette assemblée est ouverte à tous nos mandataires, elle sera animée par un des administrateurs et organisée 1 fois par mois (3 heures).

Vous comprendrez aisément que dans cette orientation, une part plus importante est donnée à tous nos mandataires, aux échanges et débats d'idées sur les contenus professionnels pour pouvoir mieux vous représenter et mieux informer la profession (mission 1 et 2 de l'acn).

C'est également une volonté de travailler plus démocratiquement en donnant davantage de parole, de temps, de soutien et de place à tous nos mandataires.

C'est ainsi qu'à l'AG du 20 février ces modifications ont été adoptées dans les statuts, et 12 nouveaux administrateurs ont été élus. C'est lors du CA du 20 mars, qu'un nouveau bureau sera constitué parmi ces administrateurs.

Bien sûr, il faudra un temps de rodage et nous avons prévu d'évaluer le nouveau fonctionnement après 6 mois et 1 an, avec des adaptations à réaliser en cours de route, si nécessaire.

Gageons que cette nouvelle manière de se réunir et de travailler ensemble pérenniserait le beau dynamisme de notre association, afin de pouvoir toujours mieux répondre à vos besoins et de défendre encore mieux notre profession.

Paul Sonkes, président.